

Avis n°2024.0001/AC/SESPEV du 08 février 2024 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à la date de lancement de la campagne de vaccination au printemps 2024 contre la Covid-19

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 08 février 2024.

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 161-37 et suivants ;

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 3111-1 ;

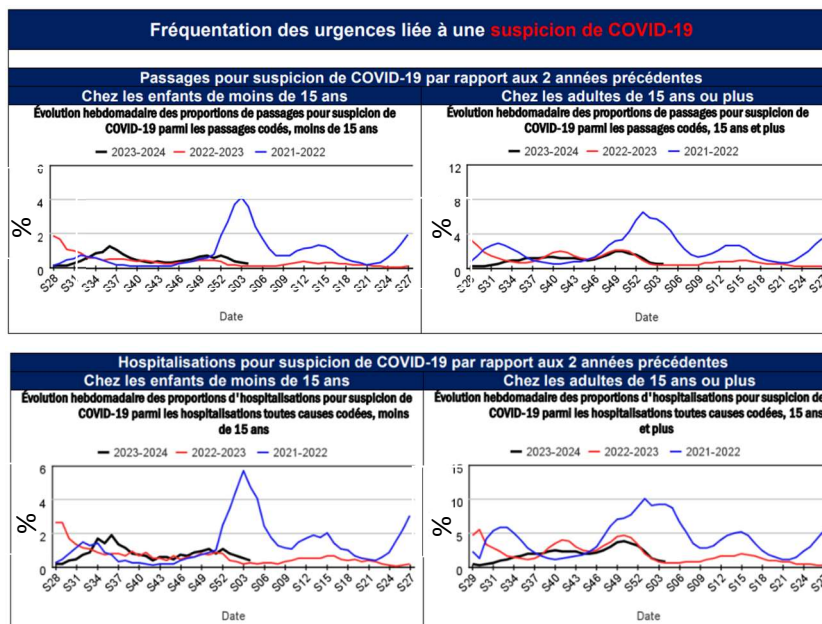
Vu la saisine du Directeur général de la santé en date du 1^{er} février 2024 ;

ADOPTÉ L'AVIS SUIVANT :

La HAS a été saisie par le Directeur général de la santé sur sa proposition de dates pour la campagne de vaccination de printemps 2024 contre la Covid-19¹, à destination des personnes de 80 ans et plus, ainsi que des résidents d'EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) / USLD (unité de soins de longue durée) et des personnes immunodéprimées quel que soit leur âge, du lundi 15 avril au dimanche 16 juin 2024.

La HAS a pris en considération les éléments suivants :

- Les données épidémiologiques de la Covid-19 pour les années 2022-2023 et 2023-2024 montrant une circulation du virus Sars-Cov-2 de faible intensité, avec des indicateurs qui se maintiennent à des niveaux bas tant pour les passages pour suspicion de Covid-19 aux urgences que pour les hospitalisations par rapport à 2021-2022.
- L'impossibilité de prévoir les dates des vagues épidémiologiques de la Covid-19.



¹ Bulletin national d'information OSCOUR du 30 janvier 2024, Santé publique France

- La recommandation vaccinale « Stratégie de vaccination contre la Covid-19. Anticipation des campagnes de vaccination en 2023 », adoptée par la décision n°2023.0080/DC/SESPEV du 23 février 2023 du collège de la Haute Autorité de santé, qui prévoit pour les personnes âgées de 80 ans et plus et les personnes immunodéprimées **dont la protection immunitaire diminue plus rapidement** dans le temps ainsi que pour toute personne à très haut risque selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision médicale partagée avec l'équipe soignante, une vaccination supplémentaire dès le printemps.
- Les dates de la campagne automnale concomitante contre la grippe et la Covid-19, initiée le **17 octobre 2023** (avec une ouverture **dès le 18 septembre** pour la vaccination contre la Covid-19, suivant l'avis du COVARS²), et **jusqu'à fin février 2024** (initialement prévue jusqu'au 24 janvier 2024).
- La recommandation vaccinale « Stratégie vaccinale de rappel contre la Covid-19 », dans sa version adoptée par la décision n°2022.0301 du 19 septembre 2022 du collège de la Haute Autorité de santé et mise à jour en décembre 2022, qui rappelle les **délais minimaux recommandés entre deux rappels**, à savoir « **trois mois pour les personnes de 80 ans et plus, pour les résidents en EHPAD ou en USLD, pour les personnes immunodéprimées** » ;
- Une couverture vaccinale à l'issue de la semaine 03 de 35,9% des personnes 80 ans et plus³.

La HAS réitère l'intérêt de maintenir une campagne de vaccination de printemps contre la Covid-19 pour les personnes de 80 ans et plus, ainsi que des résidents d'EHPAD/USLD et des personnes immunodéprimées quel que soit leur âge, et considère que les dates proposées, à savoir du 15 avril au 16 juin 2024, sont adaptées pour réduire la morbi-mortalité associée à la Covid-19 et donc diminuer le nombre de décès et la survenue de formes graves. La HAS recommande de prévoir une extension de cette campagne jusqu'au 15 juillet 2024 si la situation épidémiologique le justifie.

En outre, compte tenu du caractère imprévisible d'une nouvelle vague épidémique de la Covid-19 et de l'émergence de nouveaux variants plus virulents susceptibles d'entraîner une baisse de l'immunité contre les formes graves et les décès, la HAS recommande de ne pas exclure la possibilité de mettre en place une campagne de vaccination plus précoce ou plus large si la situation épidémiologique le justifie.

Le présent avis sera publié au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 08 février 2024.

Pour le collège :
Le président de la Haute Autorité de santé,
 PR LIONEL COLLET
Signé

² [avis du covars du 15 septembre 2023 sur la vaccination anti-covid-19 - saisine ira partie 1 .pdf \(sante.gouv.fr\)](#)

³ Infections respiratoires aiguës (grippe, bronchiolite, COVID-19). Bulletin du 31 janvier 2024 SpF